

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 748

9 avril 2010

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	35858	Finagen International S.A.	35867
AEI (Luxembourg) S.à r.l.	35890	France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l.	35870
A.S.D.R. S.à.r.l.	35884	Hachem Invest S.A.	35897
Audaxis S.A.	35891	H.C.L. Luxembourg s.à r.l.	35865
Auditnext S.à r.l.	35886	Jilin Management S.à r.l.	35901
Brunn S.A.	35904	Kauri Cab Arminius	35896
Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	35866	Kissel SA	35864
Cargolux Re, S.A.	35896	Louvigny Property S.A.	35891
Chrisada S.A.	35891	Luxembourg Marine Accounting S.A.	35895
Chrysalis Investment S.A.	35883	Merl S.A.	35902
Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A.	35894	Mermaid Capital S.A.	35891
Cofima S.A.	35887	M.M. Warburg-LuxInvest S.A.	35863
Cofima S.A.	35886	Monitor Capital Investors S.à.r.l.	35903
Cofima S.A.	35890	Naet S.A.	35871
Cogeprim	35894	NNS Luxembourg S.à r.l.	35895
Com Tec Co (Luxembourg) S.A.	35890	N.P.E.L.	35858
Dentsply EU Holding S.à r.l.	35887	N.P.E.L.	35858
Dual Return Fund (Sicav)	35904	N.P.E.L.	35862
EJM Investments S.à r.l.	35883	N.P.E.L.	35862
Entreprise Luxembourgeoise de Constru- tion et de Peinture Sàrl	35884	NTR Network Investment S.A.	35895
Ets. Guy HAECK & FILS S.à.r.l.	35883	OS Luxembourg S.à r.l.	35882
Ets. Guy HAECK & FILS S.à.r.l.	35884	Patrimolux Sàrlu	35901
Exactio Audit, S.à r.l.	35883	PROPZ S.à r.l.	35896
FAM Holdings S.à.r.l.	35903	RDC Drilling International S.à r.l.	35872
FDR Gestion	35897	Safralux sàrl	35868
F.D.V. S.A.	35902	Schengen Investment S.A.	35901
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A.	35870	Semaanlux S.A.	35902
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A.	35871	Specialised Engineering Holdings S. à r.l.	35892
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A.	35872	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	35866
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A.	35871	Wallberg Invest S.A.	35904

N.P.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 101.734.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034811/10.

(100033366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

N.P.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 101.734.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034813/10.

(100033364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and ten.

On the fourth of February.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

here represented by Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue a proxy given under private seal on the 15th of October 2009,

which proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 15th of October 2009, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

A copy of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000.-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300.000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");

- 60.000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");

- 300.000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 per Share ("Class C Shares");

III.- The company has an issued capital of TWO MILLION NINETY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY-FIVE EURO (€ 2.095.455.-), divided into one hundred thirty-nine thousand six hundred ninety-seven (139.697) shares comprising:

- sixty thousand two hundred eighteen (60.218) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),

- sixty thousand two hundred eighteen (60.218) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of TWENTY-EIGHT MILLION THREE HUNDRED TWO THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY EURO (€ 28.302.460.-) have been paid on the Class C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 15th of October 2009, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of THREE HUNDRED TWELVE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (€ 312.900.-) in order to increase it from the present amount of TWO MILLION NINETY-FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY-FIVE EURO (€ 2.095.455.-) to the amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY-FIVE EURO (€ 2.408.355.-) by issuing:

- ten thousand four hundred thirty (10.430) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- ten thousand four hundred thirty (10.430) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the Class C shares of the amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED TWO THOUSAND ONE HUNDRED EURO (€ 4.902.100.-) to raise it from its present amount of TWENTY-EIGHT MILLION THREE HUNDRED TWO THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY EURO (€ 28.302.460.-) to the amount of THIRTY-THREE MILLION TWO HUNDRED FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED SIXTY EURO (€ 33.204.560.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of THREE HUNDRED TWELVE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (€ 312.900.-) as well as the amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED TWO THOUSAND ONE HUNDRED EURO (€ 4.902.100.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (Paragraph b).

(b) The Company has a share capital of TWO MILLION FOUR HUNDRED EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED FIFTY-FIVE EURO (€ 2.408.355.-), divided into one hundred sixty thousand five hundred fifty-seven (160.557) shares comprising:

- seventy thousand six hundred forty-eight (70.648) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy thousand six hundred forty-eight (70.648) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-THREE MILLION TWO HUNDRED FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED SIXTY EURO (€ 33.204.560.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 octobre 2009,

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu d'une résolution prise en date du 15 octobre 2009, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");
- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");
- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros par Action ("Actions de Classe C");

III.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 2.095.455.-), divisé en cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept (139.697) actions comprenant:

- soixante mille deux cent dix-huit (60.218) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix-neuf mille deux cent soixante-et-un (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),
- soixante mille deux cent dix-huit (60.218) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de VINGT-HUIT MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (€ 28.302.460.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 15 octobre 2009, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de TROIS CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 312.900.-) pour l'augmenter de son montant actuel de DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 2.095.455.-) à un montant de DEUX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 2.408.355.-) par l'émission de:

- dix mille quatre cent trente (10.430) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix mille quatre cent trente (10.430) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

Paiement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CENT EUROS (€ 4.902.100.-) pour l'augmenter de son montant actuel de VINGT-HUIT MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (€ 28.302.460.-) au montant de TRENTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (€ 33.204.560.-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de TROIS CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 312.900.-) ainsi que le montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE CENT EUROS (€ 4.902.100.-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social. (Paragraphe b).

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (€ 2.408.355.-), divisé en cent soixante mille cinq cent cinquante-sept (160.557) actions comprenant:

- soixante-dix mille six cent quarante-huit (70.648) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix-neuf mille deux cent soixante-et-un (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),
- soixante-dix mille six cent quarante-huit (70.648) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (€ 33.204.560.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 février 2010. Relation: ECH/2010/156 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 1^{er} mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010034816/237.

(100033190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

N.P.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 101.734.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034815/10.

(100033362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

N.P.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 101.734.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034817/10.

(100033360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Im Jahre zweitausendzehn, den zwei-und-zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A.", mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar André SCHWACHTGEN im Amtssitz in Luxemburg am 23. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 151 vom 1. Juni 1989,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1.083 vom 2. Juni 2006,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 29.905.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Marie-Louise WEYDERT, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zum Schriftführer Herr Paul WEILER, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zur Stimmzählerin Frau Anja FRANZEN, Bankangestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft "M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A." sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, dass alle bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung umfasst nachfolgende Punkte:

1. Abänderung vom Gesellschaftszweck Artikel 3 der Satzung zum folgenden Wortlaut:

„**Art. 3.** Der Gesellschaftszweck ist die Gründung und Verwaltung von luxemburgischen und ausländischen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren („OGAW“), die gemäß der Richtlinie des Europäischen Rates 85/611/EWG zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren in ihrer abgeänderten Form („Richtlinie 85/611/EWG“) zugelassen sind. Die Gesellschaft kann darüber hinaus die Gründung und Verwaltung von anderen luxemburgischen und ausländischen Organismen für gemeinsame Anlagen („OGA“) und Investmentvehikeln, insbesondere gemäß dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital in der jeweils gültigen Fassung vornehmen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die sich auf die Gründung, Verwaltung und das Management der aufgeführten OGAW, OGA und Investmentvehikel beziehen.

Die Gesellschaft unterliegt Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002. Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.“

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und somit bekommt Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut:

„**Art. 3.** Der Gesellschaftszweck ist die Gründung und Verwaltung von luxemburgischen und ausländischen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren („OGAW“), die gemäß der Richtlinie des Europäischen Rates 85/611/EWG zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren in ihrer abgeänderten Form („Richtlinie 85/611/EWG“) zugelassen sind. Die Gesellschaft kann darüber hinaus die Gründung und Verwaltung von anderen luxemburgischen und ausländischen Organismen für gemeinsame Anlagen („OGA“) und Investmentvehikeln, insbesondere gemäß dem Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über die Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital in der jeweils gültigen Fassung vornehmen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die sich auf die Gründung, Verwaltung und das Management der aufgeführten OGAW, OGA und Investmentvehikel beziehen.

Die Gesellschaft unterliegt Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002. Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen."

Kostenabschätzung.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, wurde von dem Komparenten abgeschätzt auf 900.- EUR.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.15 Uhr.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden vor die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P.WEILER, A.FRANZEN, M.-L.WEYDERT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8384. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks administrativer Zwecke.

Luxemburg, den 26. Februar 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010034833/74.

(100033027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Kissel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.222.

L'an deux mil dix, le troisième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Giulio ZAPPELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme KISSEL S.A., avec siège social au 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142 222 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 octobre 2008 numéro 2629, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 20 janvier 2010.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et que ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts..

3.- Que dans sa réunion du 20 janvier 2010, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital jusqu'à concurrence de QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 431.000,-) par la création de QUATRE MILLE (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique existant de la Société moyennant une contribution en espèces de QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription daté du 20 janvier 2010 dont la copie après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire

instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-) s'est trouvée à été à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 431.000,-) de sorte que les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 431.000,-) représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

§2 Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 431.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt mille six cent quatre-vingt-dix (20.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire de la partie comparante ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giulio Zappelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010034837/67.

(100033363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

H.C.L. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.112.375,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.292.

Cession de parts

Dans le cadre d'une cession de parts sociales, le capital social de la société HCL Luxembourg S.A.R.L. se répartit, à date du 22 octobre 2003, de la manière suivante:

SOPALOC S.A.	
412F, route d'Esch	
L-2086 Luxembourg	124.495 parts sociales
TOTAL	124.495 parts sociales

Le 3 février 2010.

Certifié sincère et conforme
HCL LUXEMBOURG S.A R.L.
OLIVY Pascal / VAN COOL Frank
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010034916/20.

(100032947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.358.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 24 février 2010

Conformément aux résolutions prises par les associés, en date du 24 février 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 18 février 2010, de Monsieur Gérard Davis, au poste de gérant AIAC.
- De pourvoir au poste de gérant AIAC, avec effet au 18 février 2010 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Alan Foley, demeurant professionnellement à Connaught House, 1, Burlington Road, Dublin 4, Irlande.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- M. Erik Reinier Rijnbout - Gérant Taurus;
- Mrs Linda Kassof - Gérant Taurus;
- Mrs Lara Hyppolite-Autino - Gérant Taurus;
- M. Gordon Parker - Gérant Anglo Guernsey;
- M. Alan Foley - Gérant AIAC;
- M. Michel Schram - Gérant SPH/SPMS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010034915/25.

(100032954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 39.399.

—
L'an deux mille dix, le trois février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Jeannot KOCH, ingénieur diplômé, né le 7 janvier 1951 à Luxembourg, demeurant à L-6246 Rippig, 4, Am Brill;

2° Monsieur Eric HANSEN, ingénieur diplômé, né le 19 avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch;

3° Monsieur Fernand HENGEN, ingénieur diplômé, né le 7 juin 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf;

4° Monsieur Mike URBING, ingénieur diplômé, né le 22 septembre 1972 à Ettelbruck, demeurant à L-7766 Bissen, 4, rue de Colmar;

5° Monsieur Dany WINBOMONT, ingénieur diplômé, né le 2 février 1964 à Malmédy (Belgique), demeurant à L-5429 Hettermillen, 3A, route du Vin;

6° Monsieur Jean-Marc THOMAS, ingénieur industriel, né le 20 octobre 1962 à Liège (Belgique), demeurant à B-6717 Lichert, 94, Op der Knupp (Belgique).

Les comparants sous 1° à y compris 5° déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES INGENIEURS-CONSEILS S.à r.l. en abrégé B.E.S.T. INGENIEURS-CONSEILS S.à r.l. avec siège social à L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.399, constituée suivant acte notarié reçu le 20 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 300 du 8 juillet 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2900 le 13 décembre 2007 (la "Société").

Le comparant sous 1°, Monsieur Jeannot KOCH, déclare céder:

- quatre-vingt (80) parts sociales dans la Société à Monsieur Eric HANSEN, prénommé sous 2°, lequel est ici présent et accepte,

- quatre-vingt (80) parts sociales dans la Société à Monsieur Mike URBING, prénommé sous 4°, lequel est ici présent et accepte,

- cent (100) parts sociales dans la Société à Monsieur Jean-Marc THOMAS, prénommé sous 6°, lequel est ici présent et accepte.

Lesdites cessions s'opèrent aux prix convenus entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés présents représentant 100 % du capital social.

Ensuite, Monsieur Jeannot KOCH, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique de la Société, et Monsieur Dany WINBOMONT, prénommé, agissant en sa qualité de co-gérant technique de la Société, déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce qui précède, les comparants sous 2° à y compris 6°, prénommés, agissant en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES INGENIEURS-CONSEILS S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales précédentes, les mille parts sociales de la société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Eric HANSEN, prénommé	190
- Monsieur Fernand HENGEN, prénommé	260
- Monsieur Mike URBING, prénommé	190
- Monsieur Dany WINBOMONT, prénommé	260
- Monsieur Jean-Marc THOMAS, prénommé	100
Total:	1.000

Deuxième résolution

En conséquence les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de trois cents euros (EUR 300,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jeannot Koch, Eric Hansen, Fernand Hengen, Mike Urbing, Dany Winbomont, Jean-Marc Thomas, Paul Bettingen.
Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2010 LAC/2010/5588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010034841/69.

(100033368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Finagen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034062/10.

(100032358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Safralux sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 151.634.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1) Monsieur Frank BINGEN, licencié en sciences de gestion, né le 27 mars 1975 à Luxembourg et domicilié au 37, rue Glesener, L-1631 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 février 2010.

2) Madame Sandra PEREIRA FERREIRA, employée privée, née le 5 juillet 1977 à Ettelbrück et domiciliée au 37, rue Glesener, L-1631 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 février 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "SAFRALUX sàrl"

Art. 5. Le siège social est établi à Erpeldange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Monsieur Frank BINGEN, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2) Madame Sandra PEREIRA FERREIRA, préqualifiée, six cent vingt-cinq parts sociales	<u>625</u>
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros

(EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision des associés

- 1) La Société est administrée par son gérant unique, Monsieur Frank BINGEN, préqualifié;
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 47, rue Laduno, L-9147 Erpeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2010. Relation: LAC/2010/8443. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010035314/142.

(100033706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034065/9.

(100032549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire MEVEA S.à r.l.
Le Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010034066/13.

(100032651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire MEVEA S.à r.l.
Le Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010034068/13.

(100032774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Naet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.518.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 janvier 2010*

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
NAET S.A.
Signature / Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010034122/19.

(100032304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire MEVEA S.à r.l.
Le Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010034071/13.

(100032776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.255.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire MEVEA S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010034072/13.

(100032777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RDC Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.887.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RDC International S.à r.l. (originally called RDC International, Inc.), a private company with limited liability, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and its effective of place of management and control at 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Here represented by Ms Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "RDC Drilling International S.à r.l." (originally called Rowan International, Inc.), a private company with limited liability, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, incorporated by a deed enacted on 24 August 2007 and its effective of place of management and control at 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.889 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Memorial C") number 31 dated 6 January 2010.

II.- That the 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of (i) the transfer of the registered office of the Company from the Cayman Islands to Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg and (ii) the deregistration of the Company in the Cayman Islands, effective as from the date hereof and confirmation of the continuation of the legal personality of the Company from a Cayman Islands and Luxembourg legal standpoint;
3. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to

deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands to the effective place of management and control of the Company at 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof (the "Transfer").

As a consequence of the Transfer, it is further resolved to deregister the Company in the Cayman Islands (the "Deregistration").

It is confirmed that the Transfer and the Deregistration is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Cayman Islands and Luxembourg legal standpoint.

All power is given to the holder of an original of the present deed to fill in any document and to undertake any action required in relation to the Transfer and the Deregistration with the Luxembourg Trade and Companies Register and the Cayman Islands Registrar of Companies and with any relevant authorities.

Based on an interim balance sheet of the Company and a statement of value, with value at 12 February 2010, the sole shareholder states that the total value of the assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the nominal value of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) of all the 50,000 (fifty thousand) shares issued by the Company, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The sole shareholder further states that without limitation all the assets of the Company, remain owned by the Company and the Company continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "RDC Drilling International S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lenders of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since

the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RDC International S.à r.l. (initialement dénommée Rowan International, Inc.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans et son lieu de gestion et de contrôle effectif au 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici représentée par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "RDC Drilling International S.à r.l." (initialement dénommée Rowan International, Inc.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans et son lieu de gestion et de contrôle effectif au 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 24 août 2007 et enregistrée au Registre du Commerce et des Société Luxembourgeois sous le numéro B 149.889 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié par devant le notaire instrumentant le 17 Novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 31 daté du 6 janvier 2010.

II.- Que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. - Approbation du (i) transfert du siège social de la Société des Iles Caïmans vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) désinscription de la Société aux Iles Caïmans, avec effet à la date en tête des présentes et confirmation de la continuité de la personnalité juridique de la Société d'un point de vue juridique des Iles Caïman et luxembourgeois;

3. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans vers le lieu de gestion et de contrôle effectif au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date en tête des présentes (le "Transfert").

En conséquence du Transfert, il est également décidé de désinscrire la Société aux Iles Caïmans (le "Désinscription").

Il est confirmé que le Transfert et la Désinscription sont effectués sans interruption de la personnalité juridique de la Société d'un point de vue juridique des Iles Caïmans et luxembourgeois.

Tout pouvoir est donné à tout détenteur d'un original du présent acte afin de remplir tout document et d'entreprendre toute action requise en rapport avec le Transfert et la Désinscription avec le Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et le Registre des Sociétés des Iles Caïmans et auprès de toute autorité compétente.

Sur la base d'un rapport intérimaire de la Société et d'une déclaration de valeur, avec valeur au 12 février 2010, l'associé unique déclare que la valeur totale du patrimoine de la Société est au moins égale à la somme totale de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) des 50.000 (cinquante mille) parts sociales émises par la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

L'associé unique déclare également que sans limitations, tous les actifs de la Société restent la propriété de la Société et la Société continue d'être obligée par son passif et ses engagements.

Troisième résolution:

En conséquences des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier et de faire une refonte des statuts de la Société de sorte de les lire de la manière suivante:

"Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société sera "RDC Drilling International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les "Affiliés"), tout concours, prêts, avances ou garanties de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée et dans ce dernier cas y compris en faveur des tiers-prêteurs des Affiliés;

(6) D'emprunter de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement des fonds ainsi empruntés;

(7) De manière générale de faire toutes choses qui apparaissent à la Société être accessoires ou propices à l'accomplissement des objets ci-dessus ou pour n'importe lesquels.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 50.000 (cinquante mille Dollars américains) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la Loi et sont adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devra être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8948. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035316/568.

(100033621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

OS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 447.230,75.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.805.

L'associé unique de la Société porte la dénomination OS Holding.

Pour extrait conforme et sincère

OS Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034111/13.

(100032664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Exactio Audit, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 113.134.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010034076/9.
(100032605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

EJM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.010.

Les comptes de dissolution au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010034077/10.

(100032838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 21 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010034078/11.

(100032824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Chrysalis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.616.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Stefan SCHAECHTERLE, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, 1258 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010034938/24.

(100032945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Ets. Guy HAECK & FILS S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010034079/11.

(100032825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

E.L.C.P. Sàrl, Entreprise Luxembourgeoise de Constrution et de Peinture Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 145.181.

Le bilan au 31 décembre 2009, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034080/13.

(100032141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

A.S.D.R. S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7714 Colmar-Berg, 1, rue des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 151.625.

STATUTS

L'an deux mil dix, le douze février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Danielle RASQUI, secrétaire, demeurante L-7714 Colmar-Berg, 1, rue des Ardennes
2. Monsieur Albert SCHEMEL, transporteur, demeurant à L-7714 Colmar-Berg, 1, rue des Ardennes

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "A.S.D.R. S.àr.l.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Colmar-Berg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport,

de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Danielle RASQUI, préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
2.- Monsieur Albert SCHEMEL, préqualifié, CINQUANTE parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Chaque fois qu'un associé ou un associé-gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de son mandataire devra être expressément soumis à l'approbation des autres associés ou associés-gérants.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil dix.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT EUROS (1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Danielle RASQUI, préqualifiée,

Monsieur Albert SCHEMEL, préqualifié.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7714 Colmar-Berg, 1, rue des Ardennes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: RASQUI - SCHEMEL - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 17 février 2010. Relation: MER/2010/313. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 4 mars 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010034899/100.

(100033289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Cofima S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010034084/10.

(100032331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Auditnext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.070.

Extrait du rapport de gérance du 23 novembre 2009

Suite à la cession de parts sociales du 23 novembre 2009, les nouveaux associés de la société AUDITNEXT S.A.R.L. sont:

- M. Carsten René Beul, né le 4 décembre 1961 à Simmerath, demeurant Mühlenweg, 38, D-56567 Neuwied.

Parts détenues: 251

- M. Philippe Chantereau, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant 36, Domaine Op Hals, L-3376 LEUDELANGE.

Parts détenues: 249

Le nombre total de parts sociales est de 500.

Par conséquent, M. Carsten René BEUL est nommé nouveau gérant de la société AUDITNEXT S.A.R.L. en remplacement de M. Michel Chriqui, né le 1^{er} décembre 1961 à Casablanca (Maroc).

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010034169/20.

(100032221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cofima S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010034086/10.

(100032335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 171.842.781,99.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 73.350.

In the year two thousand and ten, on the twenty-six of February.

Before Us Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Dentsply Holding Company Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware (the United States of America), with registered office at 11823 E. Slausen Avenue, Suite # 48, Santa Fe Springs, CA 90670, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State's office under number 4067541, owner of seven hundred and ninety-nine thousand, eight hundred and sixteen (799,816) fully paid-up shares of the Company, divided into different classes, as mentioned hereafter; and

2) Dentsply International Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware (the United States of America), with registered office at 221 W. Philadelphia Street, York, PA 17404, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State's office under number 2002951, owner of two hundred thousand, one hundred and eighty-four (200,184) fully paid-up shares of the Company, divided into different classes of shares, as mentioned hereafter; (both hereinafter referred to as the "Shareholders");

All here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing at Berdorf, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on February 25, 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Shareholders, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

The Shareholders are the sole shareholders of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Dentsply EU Holding S.à r.l.", with registered office at 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 73350 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by notarial deed of December 17th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 159 of February 21st, 2000, and whose articles of association have been lastly amended by notarial deed of July 9th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1483 of July 31st, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred and seventy-one million, eight hundred and forty-two thousand, seven hundred and eighty-one Euro and ninety-nine cents (EUR 171,842,781.99) divided into one million (1,000,000) shares without nominal value, owned as follows:

Dentsply Holding Company Inc., prenamed	79,978 ordinary shares
	79,982 class A shares
	79,982 class B shares
	79,982 class C shares
	79,982 class D shares
	79,982 class E shares
	79,982 class F shares
	79,982 class G shares
	79,982 class H shares
	79,982 class I shares
Dentsply International Inc., prenamed	20,022 ordinary shares
	20,018 class A shares

	20,018 class B shares
	20,018 class C shares
	20,018 class D shares
	20,018 class E shares
	20,018 class F shares
	20,018 class G shares
	20,018 class H shares
	20,018 class I shares
TOTAL	1,000,000 shares

Accordingly, one million (1,000,000) shares, without nominal value, are represented at the present general meeting. The shares represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the following.

III. The Shareholders unanimously resolve to reorganize the share capital of the Company by (i) converting the nine hundred thousand (900,000) shares which are currently divided into classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, into nine hundred thousand (900,000) ordinary shares, in order to have the Company's share capital set at one hundred and seventy-one million, eight hundred and forty-two thousand, seven hundred and eighty-one Euro and ninety-nine cents (EUR 171,842,781.99) divided into one million (1,000,000) ordinary shares without nominal value, owned as follows:

Dentsply Holding Company Inc., prenamed,	799,816 ordinary shares
Dentsply International Inc., prenamed,	200,184 ordinary shares
TOTAL	1,000,000 ordinary shares

and by (ii) removing all specific rights which were attached to each of the nine (9) classes of shares (other than the ordinary shares).

IV. Pursuant to the above reorganization of capital, the Shareholders unanimously resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred and seventy-one million, eight hundred and forty-two thousand, seven hundred and eighty-one Euro and ninety-nine cents (EUR 171,842,781.99), represented by one million (1,000,000) ordinary shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Shareholders and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Companies, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, le Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Dentsply Holding Company Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 11823 E. Slausen Avenue, Suite #48, Santa Fe Springs, CA 90670, les Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du bureau du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4067541, propriétaire de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille, huit cent seize (799.816) parts sociales entièrement libérées de la Société, divisées en plusieurs classes, tel que mentionné ci-après; et

2) Dentsply International Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 221 W. Philadelphia Street, York, PA 17404, les Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du bureau du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 2002951, propriétaire de deux cent mille, cent quatre-vingt-quatre (200.184) parts sociales entièrement libérées de la Société, divisées en plusieurs classes, tel que mentionnée ci-après;

(ci-après, toutes deux les "Associées");

Toutes deux ici représentées par Mme Peggy Simon, employée privée, résidant à Berdorf, le Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 25 février 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des Associées et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles Associées, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les Associées sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Dentsply EU Holding S.à r.l.", ayant son siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73350 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 159 du 21 février 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1483 du 31 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-et-onze millions, huit cent quarante-deux mille, sept cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (171.842.781,99 EUR), divisé en un million (1.000.000) de parts sociales sans valeur nominale, détenues comme suit:

Dentsply Holding Company Inc., prénommée	79.978 parts ordinaires
	79.982 parts sociales de classe A
	79.982 parts sociales de classe B
	79.982 parts sociales de classe C
	79.982 parts sociales de classe D
	79.982 parts sociales de classe E
	79.982 parts sociales de classe F
	79.982 parts sociales de classe G
	79.982 parts sociales de classe H
	79.982 parts sociales de classe I
Dentsply International Inc., prénommée	20.022 parts ordinaires
	20.018 parts sociales de classe A
	20.018 parts sociales de classe B
	20.018 parts sociales de classe C
	20.018 parts sociales de classe D
	20.018 parts sociales de classe E
	20.018 parts sociales de classe F
	20.018 parts sociales de classe G
	20.018 parts sociales de classe H
	<u>20.018 parts sociales de classe I</u>
TOTAL	1.000.000 parts sociales

Par conséquent, un million (1.000.000) de parts sociales, sans valeur nominale, sont représentées de façon valable à la présente assemblée générale. Les parts représentées constituent cent pour-cent (100%) du capital votant de la Société, de sorte que la réunion peut valablement décider de tous les points suivants.

III. Les Associées décident à l'unanimité de réorganiser le capital social en (i) convertissant les neuf cent mille (900.000) parts sociales qui sont actuellement divisées en classes A, B, C, D, E, F, G, H et I en neuf cent mille (900.000) parts sociales ordinaires, de façon à avoir le capital social de la Société fixé à cent soixante-et-onze millions, huit cent quarante-deux mille, sept cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (171.842.781,99 EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires, sans valeur nominale, détenues comme suit:

Dentsply Holding Company Inc., prénommée,	799.816 parts sociales ordinaires
Dentsply International Inc., prénommée	<u>200.184 parts sociales ordinaires</u>
TOTAL	1.000.000 parts sociales ordinaires

et en (ii) supprimant les droits spécifiques qui étaient attachés à chacune des neuf (9) classes de parts sociales (autres que les parts sociales ordinaires).

IV. Suite à la réorganisation de capital ci-dessus, les Associées décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-et-onze millions, huit cent quarante-deux mille, sept cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (171.842.781,99 EUR), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires, sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des Associées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes Associées et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg), le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associées, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2010. Relation: ECH/2010/253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 mars 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010034851/168.

(100033393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Cofima S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010034087/10.

(100032342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Com Tec Co (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 78.047.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010034088/9.

(100032504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

Il résulte que l'associé unique de la société AEI (Luxembourg) S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 11 février 2010:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant:

M. James Alton Hughes à partir du 11 février 2010.

2. Démission du Gérant de catégorie A suivant:

M. John Fulton à partir du 11 février 2010

3. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 11 février 2010:

M. Emilio Vicens, né le 7 décembre 1967 à Caracas, Venezuela ayant pour adresse privée 6038 Camellia Street, Houston, Texas 77007, United States of America.

4. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 11 février 2010:

M. Eduardo Pawluszek, né le 8 mars 1963 à Misiones, Argentine, ayant pour adresse privée 3803 Almond Creek Drive, Houston, Texas 77059, United States of America.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEI (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010034104/25.

(100032612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Chrisada S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 68.577.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010034089/10.

(100032581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Audaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 66.880.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010034091/11.

(100032794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.420.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 février 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Johny De Smet a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2010;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société en lieu et place de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 1^{er} mars 2010 et ce pour une période de six (6) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034106/18.

(100032179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Mermaid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 116.836.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2010

- Est nommé administrateur de la société M. Rolf Caspers, employé privé, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mme Rachel Aguirre.
- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010034171/15.

(100032849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Specialised Engineering Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.338.

In the year two thousand and ten,

on the twentieth day of the month of January.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"PANDROL INTERNATIONAL LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 63 Station Road, Addlestone, Surrey, KT15 2AR, (the "Shareholder"),

here represented by:

Mr Denis BRETTNACHER, employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Addlestone (United Kingdom) on 15 January 2010.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS", a société à responsabilité limitée having a share capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 14 April 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 476 of 22 June 1999, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 69 338 and having its registered office at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 21 August 2002, which amendment deed was published in the Mémorial on 23 October 2002, number 1524.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article twenty (20) of the Company's Articles of Incorporation in order to allow the Company to pay out to the sole share or as the case may be to the shareholders an advance of payment of dividends.

2. To replace the current wording of Article twenty (20) of the Company's Articles of Incorporation by the following new wording:

Art. 20. "From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law."

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend twenty (20) of the Company's Articles of Incorporation in order to allow the Company to pay out to its sole shareholder or as the case may be to its shareholders an advance of payment of dividends.

Second resolution

The Shareholder resolved to replace the current wording of Article twenty (20) of the Articles of Incorporation by the following new wording:

Art. 20. "From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law."

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt janvier.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"PANDROL INTERNATIONAL LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à 63 Station Road, Addlestone, Surrey, KT15 2AR, (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Denis BRETTNACHER, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée à Addlestone (Royaume-Uni), le 15 janvier 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 476 du 22 juin 1999, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69 338 et ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 21 août 2002, lequel acte modificatif des statuts fut publié au Mémorial en date du 23 octobre 2002, sous le numéro 1524.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 De modifier l'article vingt (20) des statuts de la Société en vue d'autoriser la Société à payer à l'associé unique ou selon le cas aux associés un acompte sur dividendes.

2 De remplacer l'actuelle teneur de l'article vingt (20) des statuts de la Société par la nouvelle teneur suivante:

Art. 20. "Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le conseil de gérance peut payer une avance sur les dividendes. Le conseil de gérance détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi."

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article vingt (20) des statuts de la Société permettant à la Société de payer à son associé unique ou selon le cas à ses associés un acompte sur dividendes.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de remplacer l'actuelle teneur de l'article vingt (20) des statuts de la Société par la nouvelle teneur suivante:

Art. 20. "Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le conseil de gérance peut payer une avance sur les dividendes. Le conseil de gérance détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi."

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. BRETTNACHER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2010. Relation: EAC/2010/911. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 MARS 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010034835/128.

(100033074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Cogeprim, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.519.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée
générale tenue en date du 28 décembre 2009*

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de la société FISOGEST S.A. ayant son siège social à 55-57, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.696 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010034109/18.

(100032691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Cie d'Investissement Foncier HealthCare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 108.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de la tenue du Conseil d'Administration au siège social en date du 14 septembre 2009

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Signature.

Référence de publication: 2010034150/13.

(100032736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Luxembourg Marine Accounting S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.369.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 15 février 2010 que:

Monsieur Raymond Van Herck, ayant son adresse professionnelle au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a démissionné de sa qualité d'administrateur et Monsieur Bart Joss ayant son adresse professionnelle à Koning Boudewijnlaan 8, 9160 Lokeren, Belgique est nommé en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans expirant après l'Assemblée Générale Annuelle de la société à tenir en 2016.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034112/18.

(100032647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.340.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 janvier 2010, que Mazars S.A. a été renommée comme commissaire aux comptes de la Société à compter du 27 janvier 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes de l'année 2009 qui se tiendra en 2010.

Il résulte des mêmes résolutions de l'assemblée générale annuelle, que la démission de Monsieur Eduard Pérez Olmo en tant que membre du conseil d'administration a été acceptée avec effet à partir du 27 janvier 2010, et que l'assemblée a décidé de nommer Debaeque, S.G.E.C.R., S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège social au 15, calle Beethoven, 08021 Barcelone, Espagne et immatriculée auprès du Registro Mercantil de Barcelona au volume 38.657, page 204, feuille B-329843, représentée par Monsieur Patrick Raibaut Ibarz, né le 7 février 1970 à Lyon, en France et résidant professionnellement au 15, calle Beethoven, 08021 Barcelone, Espagne, comme nouveau membre du conseil d'administration, avec effet à partir du 27 janvier 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010034932/23.

(100032990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.231.430,14.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

—
L'associé unique de la Société porte la dénomination de NNS Holding.

Pour extrait conforme et sincère

NNS Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034113/13.

(100032634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

PROPZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.896.

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 2 mars 2010 que, PROP SUISSE LTD, société de droit chypriote, constituée le 4 juin 2007 sous le numéro 201144 et ayant son siège social à Athalassis, 122 - 1st Floor - Strovolos, P.C. 2024, Nicosie, Chypre,

a cédé les 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société PROPZ S.à r.l. à la société PROP SUISSE (II) LTD, société de droit chypriote, constituée le 22 janvier 2010 sous le numéro 261256 et ayant son siège social à Apostolos Varnavas, 2 - Centaur House, Nisou, Nicosie, Chypre.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts sociales
PROP SUISSE (II) LTD	500
Total	500

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour la société PROPZ S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010034934/23.

(100033010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Cargolux Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 99.231.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires
tenue au siège social le 24 février 2010*

1. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat des Administrateurs MM. David Arendt, Yves Germeaux et Alexander Kürsten pour une période d'un an.

2. L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du réviseur externe KPMG Luxembourg pour une période d'un an.

Pour le Conseil d'Administration

EURCO S.A. / Nicolas LEONARD

Dirigeant agréé / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010034117/16.

(100032350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Kauri Cab Arminius, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.510.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société tenue en date du 25 février 2010:

1. Cristina Fileno et Kathryn Bergkoetter ont démissionné de leur fonction de gérant avec effet au 15 février 2010.
2. Christian Tailleur et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé gérant avec effet au 15 février 2010 pour une durée illimitée.
3. James Body a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Arminius KC S. à r.l., associé, a changé son adresse professionnelle avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
5. Grant Thornton Lux Audit S.A., RCS B 43298, avec adresse professionnelle au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, a été nommé commissaire avec effet au 7 octobre 2009, pour une durée illimitée.

6. Le siège social de la société est transféré avec effet au 15 février 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034491/25.

(100032512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

FDR Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 22.988.

Extrait du Procès verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 5 janvier 2010

6^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la Assemblée Statutaire du 12 mai 2009, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet rétroactif au 12 mai 2009 le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, de Monsieur Nour-Eddin Nijar et de Monsieur Romain Thillens, ainsi que celui de Commissaire de la société HRT Révision S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour FDR Gestion

Signature

Référence de publication: 2010034151/16.

(100032727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Hachem Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.882.

In the year two thousand ten, on the tenth day of February.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "HACHEM INVEST SA", a société anonyme holding incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

incorporated by a deed of Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on April 17, 1987, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 248 on August 17, 1987, registered with the trade and companies register of Luxembourg under section B number 25.882.

The meeting was opened at 3 p.m. and was presided by Me Véronique WAUTHIER, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Myriam THOMMES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Delphine GOERGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Ending of the financial year on February 10, 2010 and approval of the accounts as at December 31, 2009 and of interim accounts for the period from January 1, 2010 to February 10, 2010;

2. Resignation of the directors and of the auditor; discharge;

3. Transfer of the statutory and administrative registered office of the company from Luxembourg to East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic of Panama with maintenance of the legal personality of the company without discontinuance, even on a tax point of view;

4. Change of the articles of association so that the company's articles of association comply with the regulations governing stock corporations pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama and approval of the new articles of association a copy of which is attached, this exhibit constituting part of this resolution;

5. Decision to simultaneously continue the existence of the company under the jurisdiction of the territory of the Republic of Panama under the name «HACHEM INVEST S.A.»;

6. Appointment of Mr Edgardo Eloy Diaz, Mrs Maria Vallarino A and Mr Fernando A. Gil as new directors; of Mr Edgardo Eloy Diaz as President, Mrs Maria Vallarino A as Secretary and Mr Fernando A. Gil as Treasurer;

7. Appointment of Aleman, Cordero, Galindo & Lee domiciled at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama as registered agent of the Company in the Republic of Panama and authorisation granted to Aleman, Cordero, Galindo & Lee to give notice to the Registrar of Companies in the Republic of Panama that the Articles of Continuation should become effective and perform all formalities in respect of this registered office transfer, special power granted to Mr Andres M. Sanchez and Mr John B. Foster to approve and sign the new Articles;

8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the Chairman.

The Chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decided to end the financial year on February 10th, 2010 and to approve the accounts as at December 31st, 2009 as well as the interim accounts for the period from January 1st, 2010 to February 10th, 2010.

Second resolution

The General Meeting decided to accept the resignation of the directors and of the auditor and to grant them full discharge for their mandates.

Third resolution

The General Meeting decided to transfer the statutory and the administrative registered office of the company from L-1840 Luxembourg ,11B, boulevard Joseph II, to East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic of Panama with maintenance of the legal personality of the company without discontinuance, even on a tax point of view.

Fourth resolution

The General Meeting decided to change the articles of association so that the company's articles of association comply with the regulations governing stock corporations pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama and to approve the new articles of association, a copy of which will remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the undersigned notary and the members of the bureau.

Fifth resolution

The General Meeting decided to simultaneously continue the existence of the company under the jurisdiction of the territory of the Republic of Panama under the name «HACHEM INVEST S.A.».

Sixth resolution

The General Meeting decided to appoint as new directors Mr Edgardo Eloy Diaz, Mrs Maria Vallarino A and Mr Fernando A. Gil; as President Mr Edgardo Eloy Diaz; as Secretary, Mrs Maria Vallarino A and as Treasurer Mr Fernando A. Gil.

Seventh resolution

The General Meeting decided to appoint Aleman, Cordero, Galindo & Lee domiciled at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama as registered agent of the company in the Republic of Panama and to grant authorisation to Aleman, Cordero, Galindo & Lee to give notice to the Registrar of Companies in the Republic of Panama that the Articles of Continuation should become effective and perform all formalities in respect of this registered office transfer. Special power is granted to Mr Andres M. Sanchez and Mr John B. Foster to approve and sign the new Articles.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.30 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at 1100.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HACHEM INVEST SA" une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 17 avril 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 en date du 17 août 1987, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.882.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Me Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire Madame Myriam THOMMES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de rassemblée est le suivant:

1. Clôture de l'exercice social au 10 février 2010 et approbation des comptes au 31 décembre 2009 et de comptes intérimaires pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 10 février 2010;

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes; décharge;

3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg au East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, République de Panama avec maintien de la personnalité juridique de la société sans interruption même d'un point de vue fiscal;

4. Modification des statuts en vue d'adopter des statuts conformes aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés de la République de Panama et approbation des nouveaux statuts dont copie jointe, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision;

5. Décision de continuer simultanément l'existence de la société sous la juridiction du territoire de la République de Panama sous la dénomination «HACHEM INVEST SA»;

6. Désignation de Monsieur Edgardo Eloy Diaz, Madame Maria Vallarino A et Monsieur Fernando A. Gil en qualité de nouveaux administrateurs; de Monsieur Edgardo Eloy Diaz en qualité de Président, Madame Maria Vallarino A en qualité de Secrétaire et Monsieur Fernando A. Gil en qualité de Trésorier;

7. Désignation de Aleman, Cordero, Galindo & Lee avec siège social à East 53th Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama en qualité d'agent domiciliataire de la société dans la République de Panama et autorisation conférée à Aleman, Cordero, Galindo & Lee de notifier au Registre des Sociétés dans la République de Panama de ce que les «statuts de continuation» (Articles of Continuation) deviennent effectifs et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier donné à Messieurs Andres M. Sanchez et John B. Foster pour approuver et signer les nouveaux statuts;

8. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La Présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de clôturer l'exercice social au 10 février 2010 et d'approuver les comptes au 31 décembre 2009 et de comptes intérimaires pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 10 février 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère pleine et entière décharge pour leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg au East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, République de Panama avec maintien de la personnalité juridique de la société sans interruption même d'un point de vue fiscal.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts en vue d'adopter des statuts conformes aux dispositions régissant les sociétés en accord avec les dispositions de la loi générale sur les sociétés de la République de Panama et d'approuver les nouveaux statuts dont copie restera annexée aux présentes après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentaire et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de continuer simultanément l'existence de la société sous la juridiction du territoire de la République de Panama sous la dénomination «HACHEM INVEST SA».

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de désigner Monsieur Edgardo Eloy Diaz, Madame Maria Vallarino A et Monsieur Fernando A. Gil en qualité de nouveaux administrateurs; Monsieur Edgardo Eloy Diaz en qualité de Président, Madame Maria Vallarino A en qualité de Secrétaire et Monsieur Fernando A. Gil en qualité de Trésorier.

Septième résolution

L'Assemblée Générale désigne Aleman, Cordero, Galindo & Lee avec siège social à East 53th Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama en qualité d'agent domiciliaire de la société dans la République de Panama et autorise Aleman, Cordero, Galindo & Lee de procéder à toute notification au Registre des Sociétés dans la République de Panama aux fins de rendre les «statuts de continuation» (Articles of Continuation) effectifs et d'accomplir toutes formalités liées au transfert du siège social; accord particulier est donné à Messieurs Andres M. Sanchez et John B. Foster pour approuver et signer les nouveaux statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1100.-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. GOERGEN, M. THOMMES V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. Relation: LAC/2010/ 7430. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010035350/190.

(100033811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Schengen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 122.716.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SCHENGEN INVESTMENT S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour: SCHENGEN INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010034152/18.

(100032622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Jilin Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.568.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 15. Februar 2010

Die Gesellschafter beschließen, nachdem Herr Lothar Rafalski mit Wirkung zum 15. Februar 2010 von seinem Amt als Geschäftsführer zurückgetreten ist, Herrn Mario Warny, geboren am 22. September 1973 in Sankt Vith, Belgien, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, als Geschäftsführer zu ernennen. Die Geschäftsführung setzt sich demnach, mit Wirkung vom 15. Februar 2010, wie folgt zusammen:

- Herr Stephan Schumacher
- Herr Mario Warny

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Februar 2010.

Für die Jilin Management S.à r.l.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Die Domizilstelle

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010034170/20.

(100032173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Patrimolux Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 79, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.298.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 8 février 2010

L'associé unique de la société à responsabilité limitée PATRIMOLUX Sàrlu, susvisée, à savoir,

Monsieur Bernard Ney, demeurant à B-6687 Bertogne, 119, rue de Bertogne, détenant 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales souscrites et entièrement libérées, soit l'entièreté du capital social, a pris, en date du 8 février 2010, la décision suivante:

Madame Gracinda PINTO DA COSTA, agent immobilier, née à Rio-Tinto Gondomar, Portugal, le 17 juillet 1962 et demeurant à L-8363 Steinfort, Simmerfarm est révoquée avec effet immédiat de son mandat de gérante technique de la société.

En conséquence, la société dispose d'un gérant unique en la personne de Monsieur Bernard NEY, gérant de sociétés, né à Bastogne, Belgique, le 20 novembre 1960 et demeurant à B-6687 Bertogne, 119, rue de Bertogne.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Bernard Ney

Associé unique

Référence de publication: 2010034185/20.

(100032675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Semaanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.996.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société SEMAANLUX S.A. société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour SEMAANLUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette Heck / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010034153/18.

(100032619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Merl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 122.715.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société MERL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour MERL S.A .

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010034154/17.

(100032597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

F.D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.340.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue
le 28 décembre 2009 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Umberto Quintavalle, Administrateur, porteur de signature A et de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur, porteur de signature B pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur, porteur de signature B:

Monsieur Koen LOZIE,

Administrateur de sociétés,

18, rue des Sacrifiés,

L-8356 Garnich

pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A. au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2010034929/25.

(100033175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

FAM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.763.

Extrait de la décision de l'associé unique de la société FAM Holdings S.à.r.l. adoptée le 31 janvier 2010

Conformément à la cession de parts sociales du 31 janvier 2010, Monitor Capital Investors S.à r.l., société de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a cédé 500 parts sociales détenues dans la Société à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 61.785.

Il a été décidé d'accepter et d'approuver le nouvel associé PARLAY FINANCE COMPANY S.A. et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FAM Holdings S.à.r.l.
Représentée par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010034189/20.

(100032400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 mars 2010 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Everardus Marc VEEN, avec adresse au 46, De Zevenster, B-2970 Schilde, Belgique, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;
2. La démission de Ricardo BUN, avec adresse au 19, Jan Van Galenstraat, B-4535 BZ Terneuzen, Belgique, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;
3. La démission de Mark Cornelis DE JONG, avec adresse au 49, Mariamunster, B-6325 CR Berg en Terblijt, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;
4. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée;
5. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Monitor Capital Investors S.à.r.l.
Représentée par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010034195/27.

(100032377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Dual Return Fund (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.224.

Hiermit teilen wir mit, dass mit Wirkung zum 15. Februar 2010

Herr Leopold Seiler, geschäftsansässig in Österreich, A-1010 Wien, Singerstr. 27/22
das Verwaltungsratsmandat der Gesellschaft niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, im März 2010.

Für die DUAL RETURN FUND (SICAV)
Roman Mertes
Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010034207/15.

(100032833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Brunn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.166.

En date du 17 décembre 2008, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Brunn S.A.
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
17, rue des Jardiniers
B.P. 2650, L-1026 Luxembourg
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2010034209/17.

(100032829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Herr Thorsten SCHRIEBER scheidet per 31. Dezember 2009 aus der Geschäftsführung der Wallberg Invest S.A. aus.
Der Verwaltungsrat ernennt per 1. Januar 2010 Herrn Marcel ERNZER mit der täglichen Geschäftsführung.
Geschäftsadresse Herr Ernzer: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Luxemburg, im Februar 2010.

Für Wallberg Invest S.A.
DZ BANK International S.A.
Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010034165/14.

(100032310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.
